

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-01**  
\*\*\*  
**Tarif du repas des  
anciens**

Le traiteur prestataire du repas des anciens, qui s'est déroulé le dimanche 26 mars 2023, a finalement demandé un tarif de 28 euros au lieu de 27 euros par repas. Le nombre de repas servi s'élève à 63 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à accepter le nouveau tarif du repas des anciens à 28 euros.

Le Maire  
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_01-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-02

\*\*\*

Demande de subvention  
DETR voirie du Petit  
Breuil

Le dossier de demande de DETR pour la voirie communale du petit Breuil a été déposé en sous-préfecture en décembre 2022.

Le devis qui englobait la voirie rue de la Gare, dossier refusé en 2022, a été refait, faisant apparaître seulement les travaux de réfection du Petit Breuil.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

TOTAL HT	15 189,00 €
TOTAL TTC	18 226,80 €
FCTVA	2 989,92 €
DETR 35 %	5 316,15 €
Résiduel	9 920,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de réfection de la voirie du Petit Breuil.
- d'autoriser le maire à accepter le devis voirie d'un montant de 15 189 € HT (18 226,80 € TTC)
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions au titre des aides de l'état 2023.

Le Maire  
T.MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_02-DE



Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Préfecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Objet de la Délibération

N° 2023-03

\*\*\*

Demande de subvention  
CTS pour la toiture de  
l'école

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Le dossier de demande des aides de l'état 2023 DETR et DSIL a été déposé en Sous-Préfecture en décembre 2022. Les services de l'état pour une subvention de CTS, pour la toiture de l'école Jean Cruzier, nous ont proposé de déposer un dossier de demande pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider la demande de subvention au titre du CTS 2023.
- d'autoriser le maire à solliciter la subvention du CTS pour la toiture de l'école Jean Cruzier.

Le Maire  
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_03-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Préfecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents :** Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents :** Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance :** Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-04**

\*\*\*

**Demande de subvention  
Ets Scolaire MFR St Dié**

Le groupement scolaire MFR de St Dié Porte Alsace, sollicite la commune pour une demande de subvention de 100 €/élève pour deux élèves pour la participation au fonctionnement des établissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas octroyer la subvention demandée.

Le Maire  
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_04-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Préfecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-05

\*\*\*

Subventions Aux  
Associations

Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal étant membres au sein de l'une de ces associations ne prennent pas part au vote. Il s'agit de Monsieur Maurice MAYEUR pour l'AMC, Monsieur Antoine FOMBARON pour l'amicale des sapeurs - pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Associations	Subventions 2023
A livres ouverts	1000,00 €
AS Blâmont	2000,00 €
Association des donneurs de sang	200,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	400,00 €
Section AMC	120,00 €
Souvenir Français	120,00 €
<b>Total des subventions accordées</b>	<b>3840,00 €</b>

Le Maire  
T.MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_05-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-06**

\*\*\*

**Subvention  
exceptionnelle à  
l'amicale des sapeurs-  
pompiers**

Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal étant membres décisionnaires au sein de l'une de ces associations ne prennent pas part au vote. Il s'agit de Monsieur FOMBARON Antoine pour l'amicale des sapeurs - pompiers.

L'amicale des sapeurs- pompiers a sollicité la commune pour une subvention pour le feu d'artifice du 14 juillet à l'étang de Blâmont.

Les années précédentes la commune a octroyé une somme de 2500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer une somme de 2500 euros pour le feu d'artifice de l'amicale des sapeurs-pompiers de Blâmont.

Le Maire  
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_06-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-07**

\*\*\*

**Vote des 4 taxes locales**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux précédents et de les fixer comme suit :

Taxe d'habitation (base 2019) :	14,20 %
Taxe foncière (bâti) :	25,28 %
Taxe foncière (non bâti) :	18,94 %
Taux C.F.E :	16,79 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de conserver les taux des taxes directes locales pour l'année 2023, arrêtés ci-dessus.**

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_07-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit

conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982

après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication

Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-08**  
\*\*\*  
**Chantiers argent de poche 2023**

Les élus de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont ont validé la reconduite de l'opération « Chantiers argent de poche », pour les adolescents de 16 et 17 ans durant les vacances scolaires.

Il est proposé à la commune de prendre en charge 75€ par jeune embauché pour un chantier de 9 heures sur 3 demi-journées (de 9h à 13h avec 1h de pause-repas), ainsi que le dernier repas pris en commun. Elle fournira également le matériel nécessaire à la réalisation des travaux et mobilisera un encadrant.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge 75€ par jeune embauché, ainsi que le dernier repas pris en commun.**

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_08-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	9

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Objet de la Délibération

**N° 2023-09**  
\*\*\*  
**Majoration des  
indemnités au Maire**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**Séance du 4 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Conformément à l'article R. 2123-23 du code général des collectivités, les élus peuvent bénéficier de majorations d'indemnités de fonction. Il est proposé d'augmenter de 15% les indemnités à Monsieur le Maire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de la majoration des indemnités au Maire à hauteur de 15%.**

Le Maire,  
**T. MEURANT**



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-2154-00771-20230404-2023\_09-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

**Date de la convocation**

30 mars 2023

**Date d'affichage**

5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

**Objet de la Délibération**

**N° 2023-10  
\*\*\*  
Vote du compte  
administratif 2022  
Commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire s'étant retiré, vote le compte administratif de la commune de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	860 739,54	3 545 880,67
Recettes	903 187,91	3 467 864,38
<b>Résultat</b>	<b>42 448,37</b>	<b>-78 016,29</b>
Opération de résultat par opération non budgétaire (dissolution du SIS - Délib. 2021-62)	<b>1 678,30</b>	

**Le compte administratif présente :**

**En fonctionnement :**

un solde de fonctionnement 2022 de 44 126,67  
un excédent 2021 de fonctionnement reporté (002) de 109 362,60  
**Soit un solde de fonctionnement cumulé de 153 489,27**

**En investissement :**

un solde d'investissement 2022 de -78 016,29  
un déficit 2021 d'investissement reporté (001) de -109 162,91  
un solde des restes à réaliser (recettes rar - dépenses rar) de -53 382,65  
**Soit un solde d'investissement cumulé de -240 561,85**

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_10-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Prefecture et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 de la Commune.**

**Le Maire,  
T. MEURANT**





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-11  
\*\*\*  
Vote du compte  
administratif 2022  
Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire s'étant retiré, vote le compte administratif assainissement de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	55 454,78	41 034,58
Recettes	103 171,31	50 024,66
Résultat	47 716,53	8 990,08

Le compte administratif présente :

En fonctionnement :

un solde de fonctionnement 2022 de 47 716,53  
un excédent 2021 de fonctionnement reporté (002) de 14 552,19  
**Soit un solde de fonctionnement cumulé de 62 268,72**

En investissement :

un solde d'investissement 2022 de 8 990,08  
un déficit 2021 d'investissement reporté (001) de -14 667,34  
un solde des restes à réaliser (recettes rar - dépenses rar) de 0,00  
**Soit un solde d'investissement cumulé de -5 677,26**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif assainissement 2022.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_11-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-12

\*\*\*

Vote du compte  
administratif 2022  
Service des eaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire s'étant retiré, vote le compte administratif service des eaux de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	86 122,63	47 752,36
Recettes	110 377,91	73 005,13
Résultat	24 255,28	25 252,77

Le compte administratif présente :

En fonctionnement :

un solde de fonctionnement 2022 de 24 255,28  
un excédent 2021 de fonctionnement reporté (002) de 7 704,75  
**Soit un solde de fonctionnement cumulé de 31 960,03**

En investissement :

un solde d'investissement 2022 de 25 252,77  
un excédent 2021 d'investissement reporté (001) de 53 561,45  
un solde des restes à réaliser (recettes rar - dépenses rar) de -7 500,00  
**Soit un solde d'investissement cumulé de 78 814,22**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif service des eaux 2022.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_12-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-13  
\*\*\*  
Vote du compte  
administratif 2022  
Cinéma Bon Accueil

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire s'étant retiré, vote le compte administratif du Cinéma Bon Accueil de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	20 194,90	0,00
Recettes	20 892,50	880,00
Résultat	697,60	880,00

Le compte administratif présente :

En fonctionnement :

un solde de fonctionnement 2022 de 697,60  
un excédent 2021 de fonctionnement reporté (002) de 21 274,40  
**Soit un solde de fonctionnement cumulé de 21 972,00**

En investissement :

un solde d'investissement 2022 de 880,00  
un excédent 2021 d'investissement reporté (001) de 3 520,00  
un solde des restes à réaliser (recettes rar - dépenses rar) de 0,00  
**Soit un solde d'investissement cumulé de 4 400,00**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif du Cinéma Bon Accueil 2022.

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_13-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-14  
\*\*\*  
Vote du compte  
administratif 2022  
CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire s'étant retiré, vote le compte administratif du CCAS de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	491,82	0,00
Recettes	420,00	0,00
Résultat	-71,82	0,00

Le compte administratif présente :

En fonctionnement :

un solde de fonctionnement 2022 de -71,82  
un excédent 2021 de fonctionnement reporté (002) de 229,87  
**Soit un solde de fonctionnement cumulé de 158,05**

En investissement :

un solde d'investissement 2022 de 0,00  
un excédent 2021 d'investissement reporté (001) de 0,00  
un solde des restes à réaliser (recettes rar - dépenses rar) de 0,00  
**Soit un solde d'investissement cumulé de 0,00**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif du CCAS 2022.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_14-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-15**

\*\*\*

**Vote de l'affectation du  
résultat 2022  
Commune**

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

**En fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recettes de fonctionnement) 0,00

**En investissement :**

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (recettes d'investissement) 153 489,27  
Déficit d'investissement reporté au 001 (recettes d'investissement) -187 179,20

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2022 de la commune.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_15-DE



Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-16  
\*\*\*

**Vote de l'affectation du  
résultat 2022  
Assainissement**

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

**En fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recettes de fonctionnement) 56 591,46

**En investissement :**

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (recettes d'investissement) 5 677,26  
Déficit d'investissement reporté au 001 (dépenses d'investissement) 5 677,26

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2022 de l'assainissement.

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_16-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Préfecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-17

\*\*\*

**Vote de l'affectation du  
résultat 2022  
Service des eaux**

**L'affectation du résultat proposée est la suivante :**

**En fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recettes de fonctionnement) 31 960,03

**En investissement :**

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (recettes d'investissement) 0,00

Excédent d'investissement reporté au 001 (recettes d'investissement) 78 814,22

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2022 du service des eaux.**

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_17-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-18

\*\*\*

Vote de l'affectation du  
résultat 2022  
Cinéma Bon Accueil

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

En fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recettes de fonctionnement) 21 972,00

En investissement :

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (recettes d'investissement) 0,00  
Excédent d'investissement reporté au 001 (recettes d'investissement) 4 400,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2022 du cinéma Bon Accueil.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_18-DE



Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-19

\*\*\*

Vote de l'affectation du  
résultat 2022  
CCAS

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

En fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recettes de fonctionnement) **158,05**

En investissement :

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (recettes d'investissement) **0,00**

Excédent d'investissement reporté au 001 (dépenses d'investissement) **0,00**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2022 du CCAS.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_19-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Objet de la Délibération

**N° 2023-20**  
**\*\*\***  
**Approbation des**  
**comptes de gestion**  
**Commune**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2022 du comptable conformes aux comptes administratifs pour le budget commune :**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE  
Le 05/04/2023  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_20-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-21**  
\*\*\*  
**Approbation des  
comptes de gestion  
Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2022 du comptable conformes aux comptes administratifs pour le budget assainissement.**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_21-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-22  
\*\*\*  
Approbation des  
comptes de gestion  
Service des eaux

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2022 du comptable conformes aux comptes administratifs pour le budget service des eaux.**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_22-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-23**  
\*\*\*  
**Approbation des  
comptes de gestion  
Cinéma Bon Accueil**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2022 du comptable conformes aux comptes administratifs pour le budget du cinéma Bon Accueil.**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_23-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-24  
\*\*\*  
Approbation des  
comptes de gestion  
CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2022 du comptable conformes aux comptes administratifs pour le budget du CCAS.**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_24-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-25  
\*\*\*  
Vote du budget 2023  
Commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de la commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 mars 2023, comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	3 922 442,15
Recettes	3 933 599,54
Résultat	11 157,39
Investissement	
Dépenses	3 587 699,29
Recettes	3 587 699,29
Résultat	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget Commune.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_25-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-26  
\*\*\*  
Vote du budget 2023  
Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de l'assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 mars 2023, comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	81 900,75
Recettes	166 320,84
Résultat	84 420,09
Investissement	
Dépenses	48 377,26
Recettes	48 377,26
Résultat	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget Assainissement.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_26-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-27**  
\*\*\*  
**Vote du budget 2023**  
**Service des eaux**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du service des eaux, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 mars 2023, comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	126 744,63
Recettes	152 008,28
Résultat	25 263,65
Investissement	
Dépenses	63 006,50
Recettes	92 314,22
Résultat	29 307,72

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget Service des eaux.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_27-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-28  
\*\*\*  
Vote du budget 2023  
Cinéma Bon Accueil

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du cinéma Bon Accueil, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 mars 2023, comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	22 800,00
Recettes	44 012,00
Résultat	21 212,00
Investissement	
Dépenses	4 000,00
Recettes	5 280,00
Résultat	1 280,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget Cinéma Bon Accueil.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_28-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2023-29  
\*\*\*  
Vote du budget 2023  
CCAS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du CCAS, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 mars 2023, comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	700,00
Recettes	758,05
Résultat	58,05
Investissement	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget CCAS.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_29-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation

30 mars 2023

Date d'affichage

5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-30**

\*\*\*

**Dépassement des crédits**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de pouvoir procéder à un dépassement de crédits pour le règlement de dépenses imprévues.

Il demande au conseil de l'autoriser à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à des dépassements des crédits à hauteur de 7,5%.**

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_30-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit

conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982

après dépôt en Sous-Préfecture

et publication

Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-31**

\*\*\*

**Renouvellement de la  
convention avec  
Meurthe-et-Moselle  
Développement 54**

La convention d'assistance technique avec Meurthe-et-Moselle développement 54 pour les réseaux d'assainissement a pris fin. Il est proposé de la renouveler, pour les points suivants :

- Assistance technique réseaux, suivi régulier et travaux s'y rapportant, pour un coût de 0,50 €/an/habitant
- Assistance technique traitement, suivi régulier (dont analyses normalisées) et travaux s'y rapportant, pour un coût de 0,50 €/an/habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec Meurthe-et-Moselle Développement 54 pour les prestations citées ci-dessus.

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_31-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation
30 mars 2023

Date d'affichage
5 avril 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-32**  
\*\*\*  
**Renouvellement de  
l'adhésion au  
groupement de  
commandes de la STEP**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les modalités du groupement de commandes proposé par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour la réalisation d'analyses normalisées, notamment sur les stations d'épuration : le Département assure la mise en place du groupement de commandes et gère globalement le marché, les collectivités adhérentes gardant l'initiative, la commande et le règlement de leurs propres analyses.

Le Conseil Départemental propose à la commune de Blâmont l'application de tarifs spécifiques pour ce groupement de commandes lié aux analyses sur station d'épuration :

- Prélèvement et analyse normalisée : CCTP (3320 €) + analyses normalisées (72,30 €) = **392,30 €**
- Analyse microbiologique = **91,80 €**
- Analyse de boues = **33,68 €**
- Mesures supplémentaires en sortie ZRV = **150 €**
- Mesure sur le milieu récepteur = **45,80 €**
- Indemnisation pour bilan annulé = **320 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes de la STEP piloté par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.
- approuve les tarifs proposés par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du groupement de commande.
- autorise le Maire à signer la convention régissant le groupement de commandes pour la réalisation d'analyses normalisées entre le département et la commune de Blâmont.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_32-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

Le Maire,  
T. MEURANT





NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation
30 mars 2023

Date d'affichage
5 avril 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-33**

\*\*\*

**Modification des tarifs de  
la Maison de la pêche  
pour la pêche à la truite**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modifications des tarifs de la Maison de la pêche pour la pêche à la truite, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

- 13 € la demi-journée au lieu de 12 €
- 22 € la journée au lieu de 20 €

Les jours d'ouverture et les horaires sont également modifiés comme suit :

MOIS D'OUVERTURE	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES DE PÊCHE
AVRIL MAI	Les samedis, dimanches et mercredis matins	De 7h30 à 11h30
JUIN JUILLET AOUT SEPTEMBRE	Tous les jours sauf le jeudi (nettoyage)	et/ou de 13h30 à 17h30
La pêche est interrompue entre 11h30 et 13h30		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs de la pêche à la truite, ainsi que le nouveau planning d'ouverture.

Le Maire,  
T. MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_33-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Préfecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

**Objet de la Délibération**

**N° 2023-34**

\*\*\*

**Modification du tarif  
« gros compteur » du  
service des eaux**

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du forfait annuel des compteurs d'eau, pour les compteurs ayant un diamètre supérieur au DN20, et propose un montant de 150€ HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à modifier le montant du forfait annuel des gros compteurs.**

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20230404-2023\_34-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
30 mars 2023

Date d'affichage  
5 avril 2023

**Séance du 4 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le 4 avril à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

**Secrétaire de séance** : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

**N° 2023-35**

\*\*\*

**Ouverture d'un poste  
d'adjoint technique  
territorial**

Le Maire demande au Conseil d'autoriser l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial, qui prendra la forme d'un contrat à durée déterminée à temps complet d'une durée de 3 mois, éventuellement reconductible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire à ouvrir un poste d'adjoint technique territorial et de procéder au recrutement.

Le Maire,  
T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-2154 00771-2023 04 04-2023\_35-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant